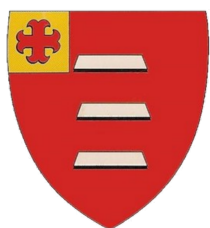


FRESNES

INFOS



FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

À la une... les vœux de municipalité

Numéro 329

Février 2025



Dans ce numéro

- Retour sur les vœux
- Recensement de la population
- Détecteurs de fumée
- Demande d'aides sociales
- Subventions aux associations
- Inscriptions rentrée 2025 : rappel
- Animations 2025
- Urbanisme : nouveaux Cerfa
- Monoxyde de carbone : rappel
- Analyse de l'eau



Retour sur les vœux

Un grand merci d'avoir été si nombreux lors de la cérémonie des vœux qui sont l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les projets d'investissement qui seront décidés par le conseil municipal.

Félicitations aux jeunes citoyens de notre commune qui ont été mis à l'honneur : Yann Bogala, Lucas Laurencio et Kylian Lahoucq : ils ont reçu leur carte électorale ainsi que le livret du citoyen.



Deux médailles du travail ont été remises, respectivement à Nathalie Réant et José Cassel.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le vendredi 16 janvier 2026 pour la prochaine cérémonie des vœux .

Recensement de la population

Le recensement se poursuit. Nous avons obtenu à ce jour 75 % de retour.

Il est très important de NE PAS TARDER à remplir le questionnaire en ligne ou en papier, notamment en raison des vacances d'hiver de février. N'hésitez pas à appeler la mairie en cas de souci.

Vérifiez dans votre boîte aux lettres : un avis de passage vous a été adressé. Merci de faire bon accueil aux agents recenseurs.

Détecteurs de fumée

Pensez à vérifier régulièrement (tous les mois) le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée.

Il vous suffit d'appuyer sur le bouton de test de l'alarme des détecteurs ou sur la surface de l'appareil jusqu'à ce qu'un signal sonore retentisse.

Le déclenchement du signal sonore valide que les circuits électriques, l'alarme et les piles du détecteur sont en bon état.

Si lors du test, l'alarme ne fonctionne pas, il faudra changer les piles et refaire le test.

Si le détecteur n'est toujours pas fonctionnel, il faut le changer.

Demande d'aide sociale auprès du CCAS



La Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) se réunira au cours du mois de mars pour l'examen des demandes d'aides sociales.

Rapprochez vous du secrétariat de mairie qui vous indiquera les documents à fournir avec votre demande.

Les dossiers sont traités de façon anonyme, en toute confidentialité et doivent parvenir en mairie

avant le samedi 1er mars 2025

Dossiers de subventions pour les associations

Les dossiers de demande de subventions sont à **retirer en mairie et doivent parvenir :**

avant le samedi 1er mars 2025

Ces demandes feront l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal en mars /avril 2025.

Le montant accordé se fera en fonction des ressources financières de la commune.



Rappel : inscription à l'école - rentrée 2025

Les inscriptions ont commencé et se poursuivent pour les enfants nés en 2022 (obligation scolaire : 3 ans) et 2023.

Vous devez vous présenter **d'abord en mairie** avec **vos livrets de famille et le carnet de vaccination de l'enfant**. Il faudra ensuite prendre **rendez-vous avec la directrice du RPI** qui reçoit le lundi à Fresnes (jour de sa décharge)

Pour tous renseignements

Mairie de Fresnes : **03.21.50.21.21**

Mairie de Plouvain : **03.21.50.16.83**

Ecole de Fresnes : **03.21.50.11.16** (Mme BRUNEAU Directrice) Ecole de Plouvain : **03.21.59.95.17**

Les animations dans la commune en 2025

Samedi 15 mars 2025 : Hauts de France propres

Samedi 19 avril 2025 : Chasse aux œufs .

Mars/Avril 2025 (date à préciser) : inauguration du parc des Frênes

Dimanche 27 avril 2025 matin : Parcours du cœur

Jedi 8 mai 2025 : Commémoration de la fin de la 2ème Guerre Mondiale

Samedi 17 mai 2025 : 1er jour de la ducasse : forains

Dimanche 18 mai 2025 : 2ème jour de la ducasse: forains. barbecue, jeux...

Lundi 14 juillet 2025 : Fête Nationale

Samedi 27 septembre 2025 : Nettoyons la nature

Dimanche 12 octobre 2025 : Octobre Rose

Samedi 18 octobre 2025 : goûter d'Halloween

Mardi 11 novembre 2025 : Commémoration de l'armistice de la Grande Guerre

Dimanche 7 décembre 2025 : Repas des aînés

Vendredi 19 décembre 2025: Spectacle de Noël

Urbanisme : nouveaux Cerfa

Veillez trouvez ci-dessous la liste des nouveaux CERFA valides depuis le 1er janvier 2025 :

- Certificat d'urbanisme CERFA 13410*12
- Déclaration préalable installations et aménagement CERFA 16703*01
- Déclaration préalable Constructions et travaux non soumis à permis de construire CERFA 16702*01
- Permis de construire CERFA 13409*15
- + Dossier spécifique PC 39 et Pc 40
- Permis de construire maison individuelle CERFA 13406*15
- Demander la Modification d'une autorisation délivrée en cours de validité (PA ; PC et DP) CERFA 16700*01
- Demander le Transfert d'une autorisation délivrée en cours de validité (PA ; PC et DP) CERFA 16701*01
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux CERFA 13408*12
- Déclaration d'ouverture de travaux CERFA 13407*10
- Permis d'aménager CERFA 16297*03
- Autorisation de Travaux ERP CERFA 13824*04

Vous retrouverez ces formulaires en ligne sur le site servicepublic.fr.

Monoxyde de carbone : rappel

N'oubliez pas de faire contrôler vos appareils de chauffage par un professionnel qualifié avant l'hiver.

Faites ramoner les cheminées par un professionnel tous les ans, faites vérifier que l'évacuation des produits de combustion et que la ventilation de la pièce, où est installé l'appareil de chauffage, sont conformes.

En cas d'accident au monoxyde de carbone, aérez immédiatement les locaux, appelez les pompiers au 18 et le SAMU au 15.

Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Relevé du 5 décembre 2024 : taux de Nitrates = **40 mg/l** (Norme 50 mg/l)

Etat civil

Mariage : David Willier et Aurore Okrzesik le 11 janvier 2025

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr